

COMMUNE DE MONTCOY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Le trois Octobre deux mil vingt-cinq à 18 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTCOY, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MÉLÉ Olivier, Maire.

Présents (6) : BRISET MÉLÉ Marlène, BURDIN Régis, GARNIER Catherine, MÉLÉ Jonathan, MÉLÉ Olivier, MONIN René.

Absents excusés (4) : MEUNIER Charline, PITOI Séverine, POISEAU Johnny, ROUSSEAU-VASSEUR Pascale.

Absente (1) : VALLOT Justine

Date de la convocation : 02 Octobre 2025

Date de publication de la liste des délibérations : 06 Octobre 2025

Quorum : 6

La séance ouverte, M. BURDIN Régis a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des questions à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) **TRAVAUX EGLISE DE MONTCOY – Avant-Projet Définitif (APD) – TRAVAUX PRIORITAIRES SUPPLEMENTAIRES**
- 2) **Demande de subvention DETR – Travaux église de Montcoy**

1) TRAVAUX EGLISE DE MONTCOY – Avant-Projet Définitif (APD) – TRAVAUX PRIORITAIRES SUPPLEMENTAIRES

D : 032/2025

OBJET : RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE MONTCOY – AVANT-PROJET DEFINITIF – TRAVAUX PRIORITAIRES

Le Maire présente l'Avant-Projet Définitif concernant la restauration générale de l'église Saint Pierre de Montcoy (travaux prioritaires), établi par Mme REBILLARD Hélène, Architecte à Tournus (71) et rappelle les délibérations n° 044/2024 et 006/2025.

Le Conseil Municipal (délibération 044/2025) avait arrêté le montant global maximum des travaux urgents pour un montant de 50 000 € TTC.

L'étude de renforcement de la façade avant de l'église établie par le Bureau d'Etudes et structures KODIA de Lyon (69) fait ressortir plusieurs désordres qui doivent être pris en compte.

- La fondation de la façade avant est sous-dimensionnée par rapport au mur vis-à-vis de la portance du sol.

Avant de réparer, la partie visible de la structure, il conviendra de reprendre les fondations de cette façade afin de les rendre admissibles aux réglementations.

En complément de ces travaux de renforcement de fondations, un drain devra être posé sur cette façade afin d'éviter toute stagnation d'eau sur les fondations.

Ces travaux engendreront un coût supplémentaire.

FICHE FINANCIERE

TRANCHE UNIQUE - TRAVAUX PRIORITAIRES (sans option)

LOT 1 - MACONNERIE-PIERRE DE TAILLE	44 647,50 €
LOT 2 - CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE	1 000,00 €
	MONTANT GLOBAL HT DES TRAVAUX
	45 647,50 €
Provision Honoraires Maître d'œuvre (selon contrat)	3 407,91 €
Provisions pour hausses et imprévus (10%)	4 564,75 €
	MONTANT GLOBAL HT DE L'OPERATION
	53 620,16 €
TVA à 20%	10 724,03 €
	MONTANT GLOBAL TDC DE l'OPERATION
	64 344,19 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif (sans option) tel que présenté.
- **DIT** que les crédits supplémentaires seront inscrits au BP 2026

2) DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 – TRAVAUX EGLISE DE MONTCOY

D : 033/2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE MONTCOY – TRAVAUX PRIORITAIRES – DETR 2026

Monsieur le Maire expose le projet de travaux de restauration générale de l'église Saint Pierre de Montcoy, travaux prioritaires, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un Avant-Projet-Définitif d'un montant global de 53 620.16 € HT soit 64 344.19 € TTC (maîtrise d'œuvre et provisions pour hausses et imprévus comprises).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aides	Montant prévisionnel	Taux	Montant
Financements publics				
Etat	DETR	53 620.16 €	30%	16 086.05
Région	0			
Département	0			
Autofinancement				
Fonds propres				37 534.11 €
Emprunt	0			
TOTAL HT		53 620.16 €		53 620.16 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 53 620.16 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2026.

La séance est levée à 18 h 20

Le Secrétaire de séance,
R. BURDIN

Le Maire,
O. MÉLÉ